

Schouweiler, le 20 juin 2006

**Commission Consultative pour
Etrangers de la
Commune de Dippach**

Procès Verbal de la réunion du 15 juin 2006 au Centre Culturel de Bettange/Mess

Effectifs présents : Mmes. Diederich B., Tavares G.,
Ms. Bosseler C., Van Wissen L., Scholzen F.

Suppléants présents: Ms. Cimetta E., Gelhausen F., Van Laarhoven L.
Absents excusés : Mme Justel E., Braun G., Dundon A.

A son arrivée M. Bosseler, légèrement en retard pour cause de réunion du conseil communal, distribue un dossier concernant l'organisation scolaire.

Le secrétaire lui soumet pour signature et accord une demande adressée au collège échevinal pour accepter un membre de la CCE comme membre expert observateur auprès de la commission scolaire. La CCE propose Mme Tavares, membre étranger et mère d'une élève.

Après acceptation du rapport de la réunion du 27 avril 2006, M. Bosseler commence son exposé par la présentation des lois et règlements qui régissent l'organisation scolaire.

Expert en la matière car à la tête de la mairie pendant 16 ans, on ne pouvait pas avoir meilleur orateur. Le dossier étudié comprend les délibérations du conseil communal concernant l'organisation scolaire ainsi que l'éducation du précoce, du préscolaire et du primaire, pour l'année scolaire en cours.

Etat des classes-instituteurs-élèves et les budgets.

L'organisation scolaire pour 2006-2007 sera la même si ce n'est qu'il y aura 17 classes au lieu de 16. Il y aura deux conteneurs de plus, un pour une classe et l'autre est prévu pour une bibliothèque, en attendant l'agrandissement de l'école. Il y a des cours d'appui dont M. Bosseler loue le bon travail des enseignants vu les résultats.

Certains membres ont fait des critiques. On s'étonne qu'un instituteur de 6^{ème} puisse être partiellement remplacé par une personne qui n'est pas diplômée. Réponse de M. Bosseler : l'absence du brevet d'enseignant ne veut pas dire manque de compétence. Il reste à signaler qu'aucune personne brevetée n'était disponible et que l'enseignante concernée est autorisée par le ministère à effectuer des remplacements. D'autre part, la collaboration entre la chargée de cours et le titulaire de classe qui a à charge les branches importantes, est excellente

Autres critiques : que les cours commencent à l'heure le matin : 7.50 hrs. Les enfants sont encore dehors à 8.00 hrs, ce qui est, ni acceptable en cas d'intempéries, ni dans l'intérêt de l'enseignement.

Le précoce n'est pas idéal pour les parents qui travaillent. D'après M. Bosseler, le nombre des inscrits au précoce est en baisse. Les crèches ne prennent pas les enfants du précoce. A quand une maison relais ? C'est une priorité à réaliser. Il est aussi demandé des cours

supplémentaires pour les élèves en difficulté et la réinstauration de l'aide aux devoirs, ce qui est très important pour les enfants dont les parents ne parlent pas les langues enseignées..

M. Cimetta voudrait avoir des renseignements sur le post-primaire des écoliers. M. Bosseler affirme que de telles statistiques ne sont pas établies et très difficiles à obtenir. D'autre part, vu le nombre assez réduit d'élèves les résultats ne seraient pas significatifs.

Pour clore la réunion, le secrétaire demande qu'on lui remette les propositions de travail qu'il a demandé pour mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions. Personne n'y a répondu par écrit, mais MM. Cimetta et van Laarhoven ont des propositions qui seront examinés à la prochaine réunion étant donné l'heure tardive.

Le secrétaire demande aux membres de faire acte de présence aux festivités organisées par la commune en l'honneur de la fête nationale.

Il n'y aura donc plus de réunion avant les vacances et la date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

Le président,

Le secrétaire,